L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 21 OCTOBRE 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS-PROPRIETAIRES
G. F. WEISSE. E. DUFOUR.
G. DUVERGER. S. HAMBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 21 OCTOBRE 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine." à raison de 25 cents pour les six numéros.

On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Placide J. Spear—Bottes, Souliers, Outils de cordonniers, etc; articles de fantaisie, montres, voitures, linge de corps, etc.

Par E. Riger & Co—Fiacelles, satinets, etc., bottes, souliers et brodequins, draps, casimir, chemises, etc.

Par M. Barnett—Fonds d'un magasin de marchandises sèches, No 134, rue Bienville.

Promettre et tenir.

Dans son message récent, le Maire de la Nouvelle Orléans s'est montré frappé des désastres périodiques qu'occasionne la fièvre jaune dans notre ville, et il a appelé sur ce point l'attention du Conseil, en proposant une série de mesures et de précautions hygiéniques dont nous croyons, que pour arriver tardement, l'application ne laissera pas de produire de bons effets.

Ces mesures, sans les détailler, nous les indiquions nous mêmes à l'administration, le jour où précisément, le message de M. Guth a été présenté. Nous ne rappelerons cette coïncidence que pour montrer que nous savons remplir notre devoir comme journalistes, et que nous comprenons notre mission de signaler à l'attention de qui de droit les questions qui émeuvent l'opinion publique.

Ce n'est pas tout de reconnaître l'existence d'un fléau, de gémir sur ses désastreux effets, de se montrer plein de zèle, nous le concédons, à le vouloir extirper. Encore faut-il agir; des paroles sont bientôt dites, les actes seuls prouvent leur sincérité. Nous attendons le maire de la Nouvelle-Orléans à l'œuvre. De sa bonne volonté, nous ne devons pas douter; ce que nous appréhendons, non sans raison peut-être, c'est le manque d'énergie et de persistance à en donner des preuves manifestes et efficaces. Ce n'est pas ici seulement, c'est dans toutes les administrations de tous les pays du monde, que se rencontre cette apathie d'action, après l'élan bien voulu. Il semble que la tâche est remplie du moment que l'on a dit: "je farai."

La promesse et l'engagement demeurent presque toujours à réaliser. La, paraît-il est le difficile: et, paraît-il encore, il faut être administrateur soi même, pour reconnaître combien ce pas est mal aisé à franchir.

Nous ne préjugeons rien; nous consentons à espérer que l'administration de la Nouvelle Orléans tendra à honneur de ne pas ressembler à tous les pouvoirs publics de tous les pays, et que tant de promesses solennellement faites seront suivies d'actes réels et positifs. Quant à nous, qui revendiquons d'avoir rempli notre devoir de publicisté en temps opportun, nous ne manquerons pas d'exercer jusqu'au bout notre droit de surveillance et de critique, en demandant, toutes les fois que cela sera nécessaire, au nom de la communauté, la réalisation des promesses qu'on lui a faites, des engagements qu'on a pris avec elle, des espérances qu'on lui a données.

C'est au titre de cette vigilance que nous exerçons dans la limite de notre pouvoir, que nous accueillons la communication qui nous est faite aujourd'hui par un ingénieur civil, établi depuis plusieurs années dans la Louisiane. Cette communication a pour objet les desséchements des marais qui entourent notre ville et contribuent pour leur bonne part, peut-être, à y entretenir et à y développer le fléau épidémique.

Dans ce document, que nous reproduisons ci-dessous, l'auteur insiste sur la convenance qu'il y aurait, de la part de l'administration, à ouvrir une sorte de concours entre les divers modes de desséchement, en soumettant les projets où qu'elle a déjà entre les mains, ou qui pourraient lui être adressés, à un tribunal spécial composé d'hommes pratiques. Cette réclamation nous paraît juste et fondée. L'application de cette mesure, que nous croyons qu'il serait très utile de généraliser, aurait un double avantage: de stimuler le zèle en toutes les questions, des hommes compétents; de développer dans le public le goût des études et des recherches spéciales, quand, au bout de ses peines, chacun est assuré de trouver la récompense de ses efforts.

Voici le travail qui nous a été adressé, et sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention:

Encore quelques jours et le fléau, qui nous décime depuis plusieurs de mois, va disparaître de notre communauté desolée. Il nous laisse en partant, les larmes et le deuil; puisse-t-il nous laisser aussi, pour prix de nos souffrances, une leçon de salutaire expérience? Nous résignerons-nous encore patiemment à attendre son fatal retour, prévoyant que, parmi ceux qui ne seront pas frappés, il prévoir, ni prévenir son sort, nous incline-rons-nous devant une fatalité qui n'entre que comme enseignement dans ses vues de la Providence?

Si une vérité est surabondamment démontrée aujourd'hui, c'est cette vérité, malgré des faits de l'épidémie actuelle. En vain un cordon sanitaire a tenté, antérieurement à tous les cas de fièvre jaune, d'empêcher l'importation du fléau. Il n'en est rien: les mesures quarantaines et il s'est développé à l'aise sur un sol où il devait notre tout naturellement et par la constitution même du pays. Il est hors de contesté que la fièvre jaune n'est épidémique que là où elle est endémique, et qu'elle ne prend réellement, lorsqu'elle importation accidentelle, que sur la terre où elle peut notre sans importation. Il résulte de cette observation, acquise à la science, que le seul moyen d'affranchir à jamais le pays de cette funeste visiteuse, n'est de changer sa condition topographique, de l'assainir par des travaux immédiats et de durée.

Lorsqu'on songe que l'homme a reçu le pouvoir de modifier son domaine à sa convenance et de transporter les montagnes et de creuser les lacs, de transformer les éléments climatologiques d'après les indications que lui donne la raison, on ne peut pas s'étonner de ne trouver aucun tribunal, un jurisdiction, pour les conseiller à ce tribunal un projet spécial, résumant ces vues, ses systèmes et les prix des travaux qui demandent ces projets. Les uns déjà connus et en pratique, à l'autre en à mûrir, du Pérou, du Pérou, du Pérou